

L'ÉVOLUTION DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES CONSOLIDENT L'IMPORTANCE DE L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES :

- les États généraux en éducation (1996) la cible comme l'un des dix chantiers prioritaires visant à rénover le système d'éducation;
- les lignes d'action qui en découlent (1997) visent l'intensification de la réforme de la formation professionnelle et technique;
- le Plan d'action gouvernemental Jeunesse-Québec (1998-2001) demande la consolidation des liens entre la formation et les lieux de travail;
- le Sommet du Québec et de la jeunesse (2000) cible, comme action prioritaire, l'augmentation des lieux de stage;
- et enfin, le Plan stratégique du ministère de l'Éducation (2000-2003) inscrit l'augmentation du nombre de stages et de stagiaires dans ses indicateurs de performance.

Le ministère de l'Éducation a affirmé sa position sur le développement de l'alternance travail-études dans le document *Investir dans la compétence, orientations et actions ministérielles en formation professionnelle et technique* paru en octobre 1993. L'accès au milieu du travail, notamment par l'alternance travail-études et la tenue de stages, y est préconisé pour améliorer la qualité de la formation et valoriser la formation professionnelle et technique.

Le Conseil supérieur de l'éducation publie, en 1995, une série d'avis⁵ où il prend position pour une utilisation accrue de l'alternance travail-études et où il encourage résolument le ministère de l'Éducation à prendre des actions favorisant le développement de ce modèle.

Déposé en 1996, le *Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation* identifie dix chantiers prioritaires visant à rénover le système d'éducation du Québec. Parmi ceux-ci, on cite la consolidation de la formation professionnelle et technique, dont l'une des recommandations consiste à enrichir les activités d'enseignement en y introduisant l'alternance travail-études et en encourageant la tenue de stages sur les lieux mêmes du travail.

En février 1997, le Ministère amorce la réforme de l'éducation et rend publics les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour la réaliser, dans le document *Prendre le virage du succès – Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*. Sept grandes lignes d'action y sont annoncées. L'une d'entre elles porte sur l'intensification de la réforme de la formation professionnelle et technique, en ciblant notamment comme objectif l'augmentation des inscriptions dans les programmes d'alternance travail-études.

5 Vers un nouveau parcours de formation professionnelle au secondaire : contexte et enjeux; Le partenariat : une façon de réaliser la mission de formation en éducation des adultes; et L'alternance en formation professionnelle au secondaire : défis, limites et conditions de réalisation.

Par ailleurs, le Plan d'action gouvernemental Jeunesse Québec 1998-2001 en matière d'éducation endosse la position de la réforme. On y recommande d'intensifier les liens entre la formation et les lieux de travail en injectant des crédits additionnels afin d'augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes d'alternance travail-études. On propose également de reconduire la mesure du crédit d'impôt pour l'accueil de stagiaires. La nécessité d'augmenter les lieux de stage a par la suite été réitérée lors du Sommet du Québec et de la jeunesse en février 2000.

Considérant le contexte économique et sociopolitique, les enjeux et les défis en matière d'éducation ainsi que les objectifs visant la réussite éducative, le Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation réaffirme la volonté du Ministère de valoriser la formation professionnelle et technique ainsi que les liens avec l'entreprise. Le déploiement de divers types de stage y est ciblé en tant que moyen d'action privilégié, et des indicateurs de pilotage sont identifiés : augmentation du nombre de stages, de stagiaires et d'inscriptions dans les programmes d'alternance travail-études.

PRÈS DE DIX ANS APRÈS LA PUBLICATION DES PREMIERS DOCUMENTS SUR L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES, LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION CONDUIT DES CONSULTATIONS AFIN D'ACTUALISER LE CONCEPT, D'ACCROÎTRE LA QUALITÉ DES PROJETS ET LEUR QUANTITÉ, ET DE METTRE À JOUR SA DOCUMENTATION SUR L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.

En 2002, le Ministère de l'Éducation mandate une firme externe pour évaluer le Programme de soutien financier à l'alternance travail-études de sa création en 1998 à 2001. Le rapport formule treize recommandations que le Ministère prendra en compte dans ses travaux ultérieurs⁶. Il entend, par la même occasion, élargir la réflexion sur le concept d'alternance travail-études et entreprend des travaux de recherche et des consultations afin d'actualiser ce concept, tant sur le plan de la vision pédagogique et organisationnelle, que sur celui des paramètres d'encadrement.

Puis, en 2003, le Ministère élabore une nouvelle stratégie de sensibilisation et produit du nouveau matériel de promotion sous le thème « En formation professionnelle et technique, l'alternance travail-études : c'est plus que des études ». Ainsi, des affiches et des dépliants à l'intention des élèves et des entreprises sont produits et distribués dans les réseaux. L'image des pages Web sur l'alternance travail-études est entièrement revue, et le contenu est présenté en fonction des besoins spécifiques de chacun des partenaires impliqués, soit : les élèves, les entreprises et les établissements scolaires. Des capsules vidéo regroupant des témoignages des personnes ayant participé à des programmes d'alternance travail-études agrémentent le site et sont aussi gravées sur DVD pour que les réseaux puissent les utiliser.

Plusieurs placements publicitaires de la formule d'alternance travail-études sont faits annuellement, que ce soit dans des revues spécialisées, les guides de l'emploi et de la carrière ainsi que dans certains programmes de colloques à l'intention des intervenants des réseaux concernés.

L'alternance travail-études est maintenant assez largement implantée au Québec, et sa pertinence est reconnue. La présente documentation regroupe les principales connaissances et les processus majeurs que le Ministère met à la disposition des établissements scolaires qui désirent s'y engager.

⁶ Denis LEBEL, *Rapport d'évaluation du programme de soutien financier à l'alternance travail-études 1998-1999 à 2000-2001, 2002*. Ce document est disponible uniquement en format électronique à l'adresse www.inforoutefpt.org/ate, section « Documents et liens ».